

COMEP-027 : Sécuriser traversée piétons av du Gal Messimy

Référence : visite sur place du 19/02/2015
Présents : CQ BAS, DVD/STV8, Mairie12

Lieu : Carrefour Messimy/Rousseau/Lefébure. Traversée avenue Messimy

Observation :

La traversée d'est en ouest de l'avenue Messimy est dangereuse en raison de l'absence de visibilité des véhicules en provenance de l'avenue Arland Rousseau (*). A certaines heures, il s'agit d'automobilistes pratiquant un itinéraire malin et roulant vite. La fréquentation du lieu est faible, mais sa dangerosité est reconnue.



(*) y compris après rétablissement du P2RM supprimé par erreur depuis travaux CPCU (voir photo en médaillon)

Objectif :

Sécuriser la traversée d'est en ouest des piétons en améliorant la visibilité des véhicules arrivant par la rue Armand Rousseau.



Principe d'aménagement proposé par le CQ :

Assurer la covisibilité automobiles piétons :

- soit par suppression locale de tout stationnement (2 roues et 2 voitures) et élargissement local du trottoir (solution couteuse et peu satisfaisante)
- soit par extension du parking 2R/2RM (envisager la permutation avec un P2R voisin qui pourrait redevenir stationnement automobile)
- soit par une station Vélib'